



MTS SYSTEMS CORPORATION



Formation 2017 sur le Code Global de Comportement Professionnel Éthique

be certain.

Voici une présentation du Code Global de Comportement Professionnel Éthique (« Code de Conduite ») de MTS, dont les éléments majeurs sont les suivants.

- » Le but et le contenu du Code de Conduite
- » Que signifie **Prendre la Parole** ?
- » La Ligne d'Alerte de MTS (MTS AlertLine)
- » Présentation du Directeur général Risques et Conformité
- » Protection contre les représailles
- » Point Conformité :
 - 1. FCPA
 - 2. Conflit d'intérêts
- » Résumé



- » MTS s'engage à respecter ses valeurs fondamentales, les normes de conduite éthique et la législation.

Le Code de Conduite est votre première ressource pour :

- Orienter vos prises de décisions selon les valeurs de MTS
- Comprendre comment respecter les lois et règlements
- Comprendre comment prendre la parole pour dénoncer les comportements contraires à l'éthique ou illégaux

- » Le Code de Conduite de MTS s'inscrit dans l'héritage d'un profond engagement envers l'éthique, déjà souligné par la direction de MTS, son Guide de l'employé et ses différentes politiques.

Le Code de Conduite comprend :

- Un résumé des valeurs fondamentales de MTS
 - Les responsabilités de chaque employé de MTS
 - Les secteurs prioritaires de conformité
 - Une FAQ et des Directives Pratiques
 - Des ressources pour Prendre la Parole
-
- » Le Code de Conduite ne saurait remplacer le bon jugement et ne couvre pas toutes les situations rencontrées, donc en cas de doute, posez des questions et **Prenez la Parole.**
 - » En fin de compte, notre confiance doit reposer, comme toujours, sur l'honnêteté, l'intégrité et le bon sens de chacun d'entre nous.

VALEURS

INTÉGRITÉ

Nous honorons nos engagements.

INNOVATION ET PASSION

Nous nous démarquons en apportant des solutions extraordinaires aux problèmes les plus complexes de nos clients.

ENGAGEMENT ENVERS LES CLIENTS

Nous travaillons en partenariat avec nos clients et veillons à leur succès.

RESPECT

Nous soutenons une culture « Franc parler » qui encourage la transparence et renforce la confiance.

RESPONSABILITÉ

Nous avons le pouvoir de prendre des décisions et assumons la responsabilité de nos actions.

INVESTISSEMENT DANS NOTRE AVENIR

Nous nous engageons à des résultats aussi bien à court terme qu'à long terme.



Les Valeurs MTS reflètent les convictions profondes qui font de MTS un partenaire essentiel pour les clients, les employés, les revendeurs et les fournisseurs du monde entier. Nous renforçons chaque jour nos valeurs à travers les actions collectives et individuelles que nous menons au nom de notre entreprise.

Que signifie **Prendre la Parole** ?



- » Chez MTS, nous parlons librement des risques qu'encourt notre entreprise et des obstacles que rencontrent nos employés sur leur lieu de travail.

Nous avons conçu de nombreuses solutions pour vous aider à **Prendre la Parole** :

Superviseurs	Ressources humaines	Comités locaux d'Éthique des Affaires	Équipe en charge des risques	Bureau du Conseil Général	Ligne d'Alerte
--------------	---------------------	---------------------------------------	------------------------------	---------------------------	----------------

- » Nous sommes solidaires, et il existe nombre de moyens pour relever les défis, alors n'hésitez pas à **Prendre la Parole** !

Vous pouvez prendre la parole notamment grâce à la Ligne d'Alerte MTS, laquelle est :

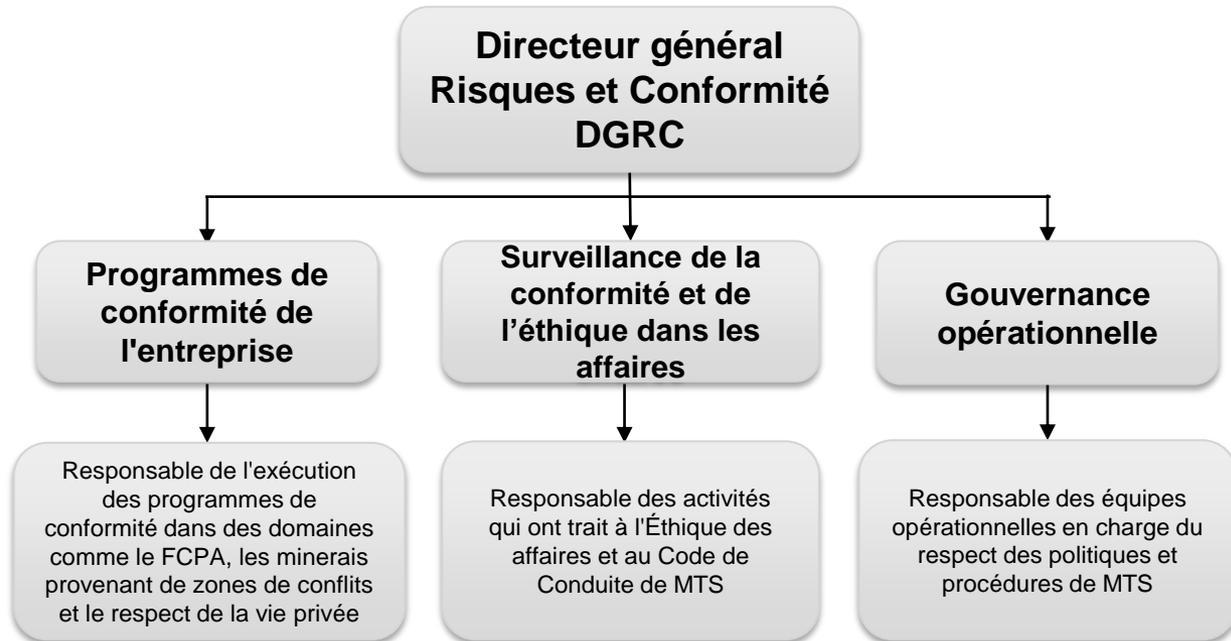
1. Gérée par une tierce partie
2. Facile d'accès et disponible dans tous les pays
3. Disponible dans votre langue maternelle (des traducteurs sont aussi à votre disposition)



Possibilité de rester anonyme

- Les employés peuvent soumettre leurs préoccupations via :
 - Internet – <https://mts.alertline.com/gcs/welcome>
 - Téléphone **+1-888-321-5562** ou via un numéro d'accès direct dans différentes régions
 - Un code unique de suivi des préoccupations est fourni aux personnes qui soumettent des rapports
- » Chaque problème est traité par l'équipe en charge des risques de façon confidentielle dans la limite autorisée.

Phyllis Nordstrom – Directeur général Risques et Conformité



Comment contacter Phyllis ?

MTS_Risk_&_Compliance@mts.com

- » Vous pouvez aussi **Prendre la parole** par l'intermédiaire des Comités locaux d'Éthique des Affaires de MTS.

Rôles et responsabilités des Comités d'Éthique :

- Aider les employés à comprendre et à appliquer le Code de Conduite MTS
- Soutenir la mise en œuvre du Code de Conduite MTS au niveau des centres de profit
- Communiquer les questions et sujets de préoccupation au service Conformité de l'entreprise MTS
- Se réunir régulièrement et communiquer les activités des comités au service Conformité de l'entreprise MTS
- La liste des Comités d'Éthique de MTS est disponible sur l'intranet

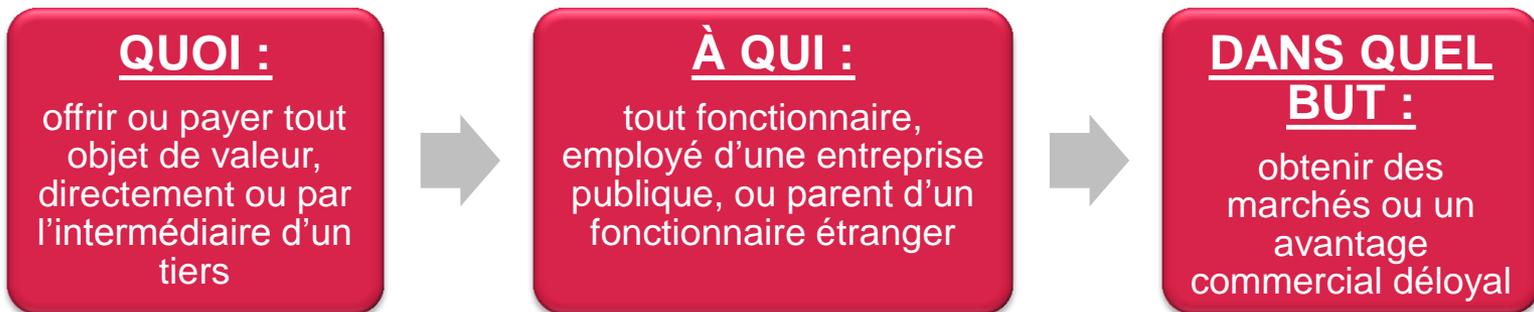
- » MTS interdit les représailles contre quiconque posant des questions ou exprimant une préoccupation de bonne foi



- » On parle de représailles lorsqu'un employé subit une action négative à son poste (punition) pour avoir signalé un problème ou avoir coopéré lors d'une enquête
- » Il y a moins de représailles dans les entreprises où les employés, à tous les niveaux, partagent un engagement pour l'intégrité
- » Les représailles diminuent considérablement lorsque les cadres supérieurs et les superviseurs font de l'éthique une priorité et ont une conduite éthique exemplaire

Les représailles ne sont pas tolérées chez MTS !

- » « MTS s'oppose fermement à la corruption. La corruption va à l'encontre de nos Valeurs Partagées. Ces normes s'appliquent à nous tous, indépendamment de notre lieu de travail. »
(Code de Conduite, page 14)
- » Le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis
 - Promulgué par le Département de la Justice des États-Unis (« U.S. Department of Justice ») et la Securities and Exchange Commission (« SEC »)
 - Le FCPA interdit :



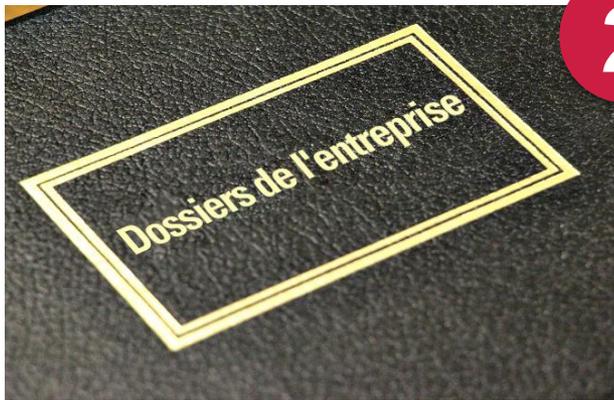
- » S'appliquent également les lois et règlements de tous les pays où MTS mène ses activités (par ex. le Royaume-Uni, la Chine, la Corée, etc.)

1



Dispositions anti-corruption

2



Dispositions relatives à la comptabilité et aux contrôles internes

» Aucune personne ou société ne peut offrir ou autoriser le paiement d'un **pot-de-vin** ou d'un **objet de valeur** directement ou indirectement à un **fonctionnaire étranger** afin d'**obtenir** ou **conserver un marché** ou un avantage illégitime.

Pot-de-vin { ■ Proposition, paiement ou don d'argent ou d'un quelconque objet de valeur dans l'intention d'obtenir ou conserver un avantage commercial déloyal.

Objet de valeur { ■ Argent liquide, prêts, cadeaux, faveurs, voyages, repas ou divertissements, dons ou contributions de campagne, embauches, trop-perçus/moins-values de prestations, attributions de marchés au profit d'entités liées à des fonctionnaires, etc.

Fonctionnaire étranger { ■ Employés de tout niveau de gouvernements, d'organisations publiques internationales ou d'entités publiques (par ex. universités, entreprises publiques)
■ Représentants de partis politiques, responsables militaires, y compris leurs époux/épouses/personnes à charges/frères et sœurs

Obtenir ou conserver un marché { ■ Gagner ou conserver un contrat, influencer le processus d'attribution, se soustraire à l'impôt ou aux amendes, influencer les procès ou les mesures d'application, obtenir des certifications réglementaires ou éviter la résiliation d'un contrat

Dessous de table { ■ Paiement versé à quelqu'un qui a facilité une transaction ou une nomination, en particulier de manière illicite

2

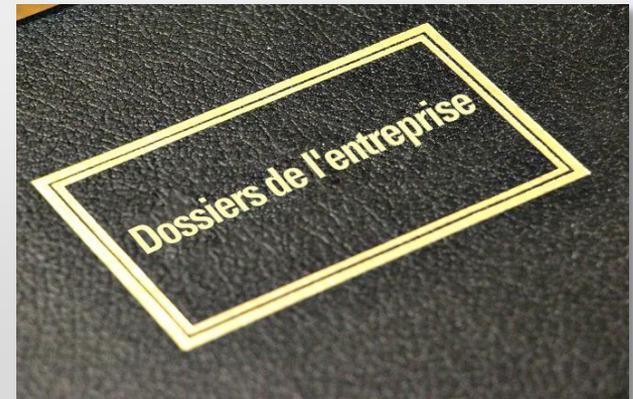
Dispositions relatives à la comptabilité et aux contrôles internes



- » **Règle** : les individus et les sociétés sont tenus de tenir des registres exacts et exhaustifs des transactions auxquelles ils prennent part
- » **Pour se conformer** : MTS doit tenir à jour des livres et des registres qui reflètent les transactions de l'entreprise

Règle : interdiction aux individus et sociétés de ne délibérément pas mettre en œuvre des contrôles internes

Pour s'y conformer : MTS doit maintenir un système de contrôles comptables internes afin de garantir une communication précise des transactions, et une protection des actifs doit être mise en place et maintenue



Zones à risque en application du FCPA spécifiques à MTS et Politique/Procédure de MTS applicable



Zone à risque / Drapeaux rouges levés	Politique / Procédure de MTS
<p>Ventes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Divertissements excessifs des clients et hospitalité luxueuse ▪ Commissions excessives reversées à des représentants ou primes excessives versées à des revendeurs qui pourraient donner lieu à des pots-de-vin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OGC-001 Code de Conduite ▪ OGC-004 Conduite éthique des affaires ▪ OGC-009 Cadeaux, courtoisies d'affaires et parrainages ▪ OGC-018 Respect de la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA)
<p>Opérations et débours pour des tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiements illicites aux agents de douanes pour se soustraire aux frais de douanes ▪ Parrainages donnés dans l'intention d'obtenir ou conserver un marché 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OGC-001 Code de Conduite ▪ OGC-008 Respect des législations étrangères ▪ OGC-009 Cadeaux, courtoisies d'affaires et parrainages ▪ OGC-009A Formulaire de demande d'événement ou parrainage ▪ OGC-010 Conflit d'intérêts ▪ OGC-018 Respect de la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA)
<p>Activités liées aux employés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Logement dans des hôtels luxueux et achat de billets d'avion en classe affaires/première classe ▪ Cadeaux qui ne sont pas conformes aux législations et coutumes locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FIN-008G Remboursements globaux des frais et déplacements ▪ OGC-001 Code de Conduite ▪ OGC-004 Conduite éthique des affaires ▪ OGC-009 Cadeaux, courtoisies d'affaires et parrainages ▪ OGC-018 Respect de la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA)
<p>Comptabilité et contrôles internes financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'approbations et documents justificatifs adéquats ▪ Contournement ou évitement des contrôles internes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OGC-007 Conservation des documents ▪ OGC-004 Conduite éthique des affaires ▪ OGC-018 Respect de la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA)

Que prévoit le Code de Conduite contre les pots-de-vin et la corruption ?



- » Le Code de Conduite intègre des directives en matière de corruption et de risques de corruption auxquels le personnel de MTS est confronté, ainsi que concernant les lois et réglementations locales.
- » Le Code de Conduite propose aussi des scénarios sous forme de questions-réponses pour en faciliter la compréhension.
- » MTS a mis en place des mesures et procédures spécifiques à la corruption.

- » « Chez MTS, nous attendons toujours de chacun d'entre nous qu'il agisse dans l'intérêt de l'entreprise. Cela signifie que les décisions d'affaires doivent être prises en l'absence de tout conflit d'intérêts. Elles doivent aussi être impartiales. Les décisions que nous prenons doivent reposer sur un raisonnement d'affaires solide. »
(Code de Conduite, page 11)

QUAND :

les activités extérieures d'un individu ou ses intérêts personnels sont en conflit ou semblent être en conflit avec ses responsabilités envers MTS



EXEMPLES :

- » Faire concurrence à l'entreprise
- » User de sa position ou de son influence pour obtenir un avantage abusif pour soi-même ou pour d'autres
- » Se servir des informations, actifs ou ressources de l'entreprise à des fins personnelles ou pour obtenir un avantage abusif pour les autres
- » Accepter ou utiliser une gratification d'affaires ou un cadeau de la part d'un concurrent, fournisseur ou client qui est incompatible avec la politique de MTS
- » S'engager dans une relation personnelle avec un autre employé de MTS quand celle-ci est incompatible avec la politique de MTS

Le Code de Conduite de MTS est votre première ressource pour :

- » Orienter vos prises de décisions selon les valeurs de MTS
- » Comprendre comment respecter les lois et règlements
- » Comprendre comment **Prendre la parole** pour dénoncer les comportements contraires à l'éthique ou illégaux

